NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

RESTREINT

EC.AD/R.85
15 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONSEILLERS ECONOMIQUES DES GOUVERNEMENTS
DES PAYS DE LA CEE

Trente et unième session, 19-23 juin 1995
(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1995-1999

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a établi le projet de programme de travail figurant à l'annexe du présent document sur la base des décisions prises par les Conseillers économiques à leur trentième session.

2. Pour l'examen de ce projet de programme, l'attention des Conseillers est appelée sur les documents suivants :

EC.AD/R.82 Questions découlant de la cinquantième session de la Commission qui intéressent les Conseillers économiques

EC.AD/R.84 Activités des autres organes subsidiaires principaux de la Commission intéressant les Conseillers économiques.

3. Un exemplaire du rapport de la Commission sur sa cinquantième session sera aussi mis à la disposition des participants à la session.

4. L'attention des délégations est également appelée sur les décisions suivantes de la Commission économique pour l'Europe : décision O (45), sur les activités de la Commission économique pour l'Europe, décision B (46), sur la coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition, décision D (47), sur les travaux de la Commission concernant les économies en transition d'Europe orientale et centrale, et décision B (49), sur la diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et à faciliter leur intégration à l'économie européenne et mondiale.

5. Il est rappelé aux délégations que, conformément au paragraphe 4.I a) iv) de la décision O (45), la présentation du programme de travail de chaque organe subsidiaire principal devrait comprendre un classement complet de l'ensemble des éléments de programme suivant un ordre de priorité.

GE.95-20991 (F)

A leur trentième session, les Conseillers économiques ont adopté le classement suivant : 1) 05.1.1; 2) 05.2.1; 3) 05.3.2; 4) 05.3.1; 5) 05.3.3; 6) 05.2.2.

6. En application de la décision prise à leur trentième session, les Conseillers économiques ont examiné, à leur réunion informelle de janvier 1995, le nouvel élément de programme intitulé "Assistance aux économies en transition", proposé par la Fédération de Russie (ECE/EC.AD/44, par. 33 à 35 et annexe II). A propos des points a), b) et c) de sa proposition, la délégation de la Fédération de Russie a observé que ces activités avaient déjà trouvé place dans le programme de travail des Conseillers économiques et d'autres organes subsidiaires principaux, et en particulier du Comité pour le développement du commerce. En ce qui concerne le programme de travail des Conseillers économiques, compte tenu des décisions D (45), O (45), B (46), D (47), B (48) et B (49), il a été proposé ce qui suit : sur la base d'une note établie par le secrétariat au sujet des ateliers de la CEE tenus récemment ou prévus dans la zone économique, les Conseillers examineront ces activités et élaboreront des recommandations sur les thèmes économiques à retenir pour les futurs ateliers et séminaires, ainsi que sur les formes et méthodes nouvelles auxquelles les Conseillers économiques ou d'autres organes subsidiaires principaux pourraient faire appel pour aider les pays en transition. Si elle était acceptée à la trente et unième session, cette activité serait inscrite au programme, dont elle constituerait l'élément 05.2.1.

7. Lors de l'examen du programme de travail pour 1994-1995, les Conseillers économiques jugeront peut-être bon, compte tenu des dispositions des décisions E (48) et I (48), de prendre en considération les informations suivantes concernant les ressources du secrétariat.

8. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 prévoit un montant estimatif de 6 386 000 dollars des Etats-Unis pour les travaux de la CEE portant sur l'analyse économique. Plus de 95 % de cette somme sont consacrés aux dépenses de personnel, les frais de voyage autorisés, l'engagement de consultants, l'achat de matériel et les travaux contractuels d'imprimerie ne représentant que de faibles montants. Il faut ajouter à cette somme environ 1,5 % des coûts de l'Office des Nations Unies à Genève attribués à la CEE au titre des services de conférence.

9. Un total de 17 postes d'administrateur et de 11 postes d'agent des services généraux est alloué à l'exécution de ce programme. Sur ce nombre, deux postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux sont affectés au service des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE. Depuis la dernière session, en 1994, aucun des postes alloués à cet organe subsidiaire principal n'est devenu vacant.

10. Onze demi-journées de réunion ont été allouées à ce programme depuis la trentième session des Conseillers économiques, dont quatre au Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie.

11. En général, le secrétariat estime que pour assurer le service des Conseillers économiques au cours de l'année écoulée, les ressources limitées dont il a disposé à cette fin ont été utilisées efficacement, mais qu'elles ne permettent pas d'entreprendre de nouvelles activités sans mettre fin à d'autres.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1995-1999

SOUS-PROGRAMME 05 - ANALYSE ECONOMIQUE

Activité 05.1 : ECHANGE D'INFORMATION SUR L'EVOLUTION ECONOMIQUE

05.1.1 Echange d'information sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes [premier rang de priorité]

Exposé succinct : L'examen en commun de l'évolution économique et des politiques s'y rapportant, ainsi que l'échange d'information sur ces questions, s'inscrivent dans le cadre du mandat des Conseillers économiques. Une attention particulière sera accordée aux évolutions à court, à moyen et à long terme qui ont des conséquences d'ordre structurel. Un ou deux thèmes particuliers, sur lesquels le débat sera centré, doivent être choisis pour chacune des sessions. Les Conseillers économiques formuleront aussi des observations sur les questions soulevées dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe et définiront les sujets qui pourraient être traités dans des éditions futures. Les Conseillers économiques continueront d'échanger des renseignements sur l'élaboration et l'exécution des politiques et programmes à moyen et à long terme.

Travail fait et travail à faire : Pour chaque session, les gouvernements sont invités à rédiger des notes et de brefs résumés contenant des renseignements sur l'évolution de l'économie de leur pays, qui seront distribués aux participants. Une réunion préparatoire informelle ouverte à toutes les délégations intéressées sera organisée juste avant la réunion du Bureau pour débattre de la situation et des perspectives économiques dans la région de la CEE et choisir des thèmes de discussion précis pour la session annuelle. Des notes établies à partir des travaux du secrétariat (Bulletin économique pour l'Europe, Etude sur la situation économique de l'Europe et autres études et projections disponibles) serviront de documentation de base pour aider à axer le débat à la fois de cette réunion informelle et de la session annuelle.

Les Conseillers économiques sont invités à mettre à la disposition du secrétariat des documents relatifs aux politiques, programmes, projections et études connexes concernant leur pays.

Durée : Activité permanente.

Activité 05.2 : PROJECTIONS ET PERSPECTIVES A LONG TERME

05.2.1 Conditions de la croissance durant la période 1995-1999 et implications à long terme [deuxième rang de priorité]

Exposé succinct : Les problèmes et les possibilités d'action définis dans le cadre de la Perspective économique générale jusqu'en l'an 2000 (PEG) doivent être analysés plus en détail à la lumière de l'évolution actuelle et prévue de la situation économique dans les pays membres de la CEE. Il importe en particulier que les Conseillers économiques examinent les projections

à moyen et à long terme disponibles, qui pourraient servir de cadre de référence pour leurs travaux futurs dans ce domaine, étant entendu que de telles projections ne doivent pas être considérées comme des prévisions, mais comme de simples explorations des évolutions possibles. En particulier, l'examen de diverses questions fondamentales relatives à la transition vers l'économie de marché doit être placé dans une perspective à moyen et à long terme.

Travail fait : Un résumé des perspectives globales à moyen et à long terme a été établi et soumis aux Conseillers économiques pour examen. Une version préliminaire en avait été présentée et discutée au cours de la réunion informelle tenue en janvier 1995.

En application de la décision D (45), des ateliers portant sur certains aspects pratiques du processus de transition ont été organisés par les pays membres. A l'invitation du Gouvernement roumain, un atelier sur la relance de l'investissement public dans les pays à économie en transition a eu lieu du 4 au 6 octobre 1994 à Sinaia.

Travail à faire :

a) Le secrétariat établira un résumé des perspectives globales actuelles à moyen et à long terme axé sur les points retenus par les Conseillers économiques à leur session annuelle. Sur la base de ce résumé sera établie une note qui sera présentée à la session annuelle et fera l'objet d'un échange de vues préliminaire au cours de la réunion informelle prévue avant la réunion du Bureau.

b) En application des décisions D (45), O (45) et B (49) et suivant les procédures définies à l'annexe II du rapport de la vingt-sixième session (ECE/EC.AD/36), et en s'appuyant sur une note du secrétariat concernant les ateliers de la CEE tenus récemment ou prévus dans la zone économique, les Conseillers économiques examineront ces activités et élaboreront des recommandations sur les thèmes économiques à retenir pour les futurs ateliers et séminaires, ainsi que sur les formes et méthodes nouvelles auxquelles les Conseillers économiques ou d'autres organes subsidiaires principaux pourraient faire appel pour aider les pays en transition.

Durée : 1995-1999.

05.2.2 Base de données macroéconomiques spéciales à long terme et travaux de modélisation connexes [sixième rang de priorité]

Exposé succinct : La mise au point et la tenue à jour d'une base de données macroéconomiques spéciales constituent une condition essentielle de l'analyse des perspectives à moyen et à long terme. Le champ de cette base de données doit être progressivement étendu à tous les domaines et questions touchant l'analyse macroéconomique, y compris ceux de nature interdisciplinaire. Pour ce faire, on devrait aussi mettre à profit les possibilités offertes par le développement des réseaux de télécommunication pour établir des liens directs entre les pays membres, les organisations internationales et le secrétariat en vue de faciliter les mises à jour et

les échanges d'information. Le secrétariat passera en revue et analysera les travaux actuels de modélisation à moyen et à long terme de portée globale et les adaptera aux besoins particuliers des Conseillers économiques.

Travail fait : Accès direct aux projections du Projet LINK et aux bases de données sur l'ordinateur du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et par le World Wide Web sur Internet. Intégration de la base de données et des projections de l'OCDE pour ses Perspectives économiques à la base de données du secrétariat.

Travail à faire : Mettre continuellement à jour les statistiques de la comptabilité nationale et du commerce des pays en transition et élargir la base de données en y incorporant des statistiques sur le commerce international, les relations financières et l'environnement et d'autres statistiques pertinentes pour faciliter la recherche interdisciplinaire. Développement des échanges de données électroniques pour faciliter les contacts avec les bases de données extérieures, les organisations internationales et les services nationaux de statistique.

Durée : 1995-1999

Activité 05.3 : ETUDE DE CERTAINS PROBLEMES ECONOMIQUES STRUCTURELS

05.3.1 Commerce international et changements structurels - tendances et politiques interrégionales et intrarégionales [quatrième rang de priorité]

Exposé succinct : L'approfondissement de la division internationale du travail, la diffusion du progrès technique, les changements structurels et la croissance des échanges internationaux sont parmi les principaux phénomènes qui ont marqué l'évolution de la situation économique internationale au cours des 20 dernières années. Dans cette perspective, l'évolution récente des pays de la CEE, et en particulier le démantèlement du système de commerce et de paiements du CAEM, justifie de nouvelles analyses en vue d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à s'intégrer à l'économie européenne et à l'économie mondiale. Parallèlement, l'ouverture des frontières crée des possibilités et des problèmes économiques nouveaux, qu'il convient d'étudier en vue de renforcer la coopération transfrontière.

Travail fait :

a) La réunion informelle de janvier 1995 a examiné les scénarios de développement macroéconomique pour l'économie mondiale et les économies nationales de la région de la CEE et leurs implications pour le commerce extérieur des pays en transition;

b) La Slovaquie, en tant que pays chef de file et sur la base des contributions nationales fournies par les pays intéressés, a fait une étude de la coopération transfrontière et organisé un atelier sur ce sujet, en prenant comme étude pilote le cas de la sous-région géoéconomique formée par Bratislava (Slovaquie), Györ (Hongrie) et Vienne (Autriche).

Travail à faire :

a) Des ateliers et des réunions informelles seront consacrés aux thèmes suivants : i) scénarios de développement macroéconomique pour l'économie mondiale et les économies nationales des pays de la CEE et leurs implications pour les pays en transition; ii) lien entre restructuration industrielle et commerce international; iii) accès aux marchés mondiaux des exportations de produits manufacturés des pays en transition, y compris les biens et services de haute technologie. Ultérieurement, les Conseillers économiques pourraient décider de convoquer un séminaire pour mettre à profit les enseignements et l'information tirés des ateliers et d'autres réunions informelles. En ce qui concerne le thème i), le secrétariat est invité à étudier la possibilité d'élaborer différents scénarios d'évolution du commerce extérieur pour les pays à économie en transition, en coopération avec le Projet LINK. Pour les deux autres thèmes, les pays membres sont invités à faire des études et à fournir des éléments d'information de base, qui seront examinés dans le cadre d'ateliers et d'autres réunions informelles.

[b) Une série d'activités seront consacrées aux questions soulevées par l'ouverture des frontières dans certaines sous-régions géoéconomiques et aux moyens concertés d'y faire face.]

Durée : 1995-1996.

05.3.2 Etude des changements structurels dans la région de la CEE et de leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail et les modes d'organisation du travail [troisième rang de priorité]

Exposé succinct : Le ralentissement de la croissance économique et l'apparition de graves problèmes de chômage constituent depuis quelques années l'un des traits les plus marquants de l'évolution des pays de la CEE. Cette évolution, jointe au processus de restructuration en cours peut avoir d'importantes conséquences pour l'équilibre de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre et retentir à la fois sur le rythme et sur l'orientation de la croissance économique.

Travail fait : La réunion informelle et le Bureau ont discuté des activités futures des Conseillers économiques et proposé que les délégations nationales fassent des études qui seraient examinées à la session annuelle et/ou aux réunions informelles. Le Bélarus, la France et l'Ukraine ont présenté leurs contributions nationales à la trente et unième session des Conseillers économiques.

Travail à faire : [Sur la base de ces études, les Conseillers économiques décideront des activités à consacrer aux implications de la restructuration économique pour l'emploi et la répartition des revenus.]

Durée : 1995-1996.

05.3.3 Développement économique durable [cinquième rang de priorité]

Exposé succinct : Compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la CEE, ainsi que des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, les Conseillers économiques analyseront les rapports entre l'économie et l'environnement. Ils prêteront une attention particulière à la situation des pays en transition. Ces travaux seront exécutés en commun avec le Comité des politiques de l'environnement.

Travail fait : Un atelier sur l'interaction des processus de privatisation et de l'environnement a été organisé les 23 et 24 janvier 1995, immédiatement avant la cinquième session du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie, qui s'est tenue les 25 et 26 janvier 1995.

Travail à faire : Mise à exécution du projet de programme de travail adopté par le Groupe de travail commun pour 1995-1996 (CEP/WG.2/2 - EC.AD/WG.1/10).

01.3 Promotion d'un développement durable
05.3.3 Développement économique durable

01.3.1 Environnement et économie : évaluation de la situation dans
05.3.3.1 les économies en transition

Exposé succinct : Le Groupe de travail commun fera le point de la situation et évaluera les problèmes et les obstacles rencontrés actuellement par les pays en transition dans le domaine "environnement et économie", de manière à guider ces pays dans leurs efforts pour intégrer les considérations environnementales au processus de réforme.

Travail à faire : A sa sixième session, le Groupe de travail commun examinera : a) les rapports de situation établis avec le concours du secrétariat par les délégations des pays qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen; b) le projet de conclusions et recommandations élaboré par un groupe de rapporteurs à partir de tous les rapports établis sur la question pour examen par le Groupe de travail commun et de leurs mises à jour, qui devraient être communiqués au secrétariat au plus tard à la fin de juillet 1995, d'autres documents pertinents et du projet de texte (voir l'annexe II du document CEP/WG.2/2 - EC.AD/WG.1/10).

Durée : 1995.

01.3.2 Utilisation des instruments économiques pour les politiques de
05.3.3.2 l'environnement

Exposé succinct : Le Groupe de travail commun encouragera l'échange de données d'expérience entre les pays de la région de la CEE sur l'utilisation des normes d'émission et des instruments économiques pour les politiques de l'environnement. Il fera aussi le point des progrès réalisés par les pays de la CEE qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la mise en oeuvre des "Lignes

directrices et principes pour l'application des instruments économiques dans les politiques de l'environnement" de l'OCDE et, conformément à ses recommandations en la matière, il indiquera les mesures que ces pays doivent prendre pour appliquer les recommandations en question.

Travail à faire : A sa sixième session, le Groupe de travail commun : a) procédera à un échange d'information sur les difficultés rencontrées dans l'utilisation des instruments économiques pour les politiques de l'environnement; b) examinera un rapport sur l'utilisation des instruments économiques dans les pays en transition, établi par le secrétariat d'après les renseignements pertinents communiqués par les délégations en réponse au questionnaire sur les instruments économiques (voir l'annexe III du document CEP/WG.2/2 - EC.AD/WG.1/10).

Durée : 1995.

01.3.3 05.3.3.3 Incidences des instruments économiques pour les politiques de l'environnement sur les entreprises industrielles et agricoles privatisées

Exposé succinct : Le Groupe de travail commun analysera les incidences de la mise en place d'instruments économiques pour les politiques de l'environnement sur les industries et les activités commerciales privatisées ainsi que sur l'agriculture. L'accent sera mis en particulier sur la possibilité d'affiner ces instruments pour parvenir à l'intégration des considérations d'ordre économique et d'ordre écologique.

Travail à faire : Un atelier sera consacré à cette question. Les gouvernements tchèque, finlandais, hongrois, norvégien et roumain vont étudier la possibilité de l'organiser en coopération avec l'OCDE. La question d'une coopération éventuelle à ce sujet avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations compétentes sera également étudiée. Un rapport sur l'atelier sera soumis au Groupe de travail commun pour examen à sa sixième session.

Durée : 1995.

01.3.4 05.3.3.4 Interaction des processus de privatisation et de l'environnement

Exposé succinct : Le Groupe de travail commun analysera les approches adoptées par les gouvernements des pays membres de la CEE pour élaborer des systèmes d'imputation de la responsabilité des dommages causés par le passé à l'environnement, ainsi que leurs incidences sur l'investissement et l'environnement.

Travail à faire : En se fondant sur les résultats de l'atelier sur l'interaction des processus de privatisation et de l'environnement et sur d'autres documents pertinents, un groupe d'experts rédigera l'analyse susmentionnée et, éventuellement, des projets de recommandations dont le Groupe de travail commun sera saisi à sa sixième session.

Durée : 1995.

01.3.5 Détermination du prix des ressources naturelles
05.3.3.5

Exposé succinct : Le Groupe de travail commun favorisera l'échange de données d'expérience entre les pays de la région de la CEE sur la détermination du prix des ressources naturelles afin de définir les meilleures approches possibles de l'utilisation durable de ces ressources.

Travail à faire : Le Groupe de travail commun examinera à sa sixième session un rapport du secrétariat sur l'évolution récente de la détermination du prix des ressources énergétiques et ses incidences sur la consommation d'énergie et la lutte contre la pollution dans les pays en transition. En suivant les grandes lignes du document CEP/WG.2/R.10 - EC.AD/WG.1/R.33 et Add.1, les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat d'ici au 31 août 1995 les renseignements pertinents, notamment au sujet des prix de l'énergie.

Durée : 1995.